



PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le jeudi 3 mai 2012 à 9 h 30 par
conférence téléphonique.

Sont présents

Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal ;
M. Sammy Forcillo, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Michel Gilbert, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;
M. Luis Miranda, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne ;
M. Gilles Vaillancourt, maire de la Ville de Laval.

N'a pu assister

M. Gérald Tremblay*, président, maire de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la
Communauté, M^e Claude Séguin, assistent à la séance.

CE12-073

ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 3.3., 8.2., 8.3.
et 8.4.

CE12-074

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2012

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le
12 avril 2012.



CE12-075 AFFECTATION AU POSTE D'ACHETEUR

Il est résolu d'affecter madame Brigitte Cloutier à la fonction d'acheteur pour une durée de cinq ans, de maintenir ses conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de la modification de son contrat par le directeur général.

CE12-076 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE

Il est résolu d'embaucher Madame Nicole Baribeau à titre de secrétaire pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE12-077 COTISATION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation d'adhésion de la Communauté à la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 au montant de cent quarante-trois mille huit cent vingt dollars et quarante et un cents (143 820,41 \$).

CE12-078 PROJETS NOVATEURS DE DÉMONSTRATION DANS LES AIRES *TOD*

Il est résolu

De désigner les sept aires *TOD* suivantes pour accueillir des projets novateurs de démonstration :

- Montréal : site de l'ancien hippodrome de Montréal situé à proximité du métro Namur,
- Longueuil : autour de la gare Saint-Hubert,
- Laval : autour de la gare Vimont,
- Couronne nord : autour de la gare Deux-Montagnes (à l'ouest) et autour de la future gare Repentigny/Le Gardeur (à l'est),
- Couronne Sud : autour de la gare Candiac (à l'ouest) et de la gare Saint-Basile-le-Grand (à l'est) ;

D'autoriser le directeur général à élaborer et à signer une convention avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'appuyer les municipalités dans la conception de sept projets novateurs de démonstration dans les aires *TOD* retenus ;

D'autoriser le directeur général à élaborer et à signer une convention avec chacune des municipalités sélectionnées, selon les modalités énoncées au rapport joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour le versement d'une aide maximale de cent mille dollars (100 000 \$) financée à parts égales par le Ministère et la Communauté pour la conception des projets retenus ;

.../3



CE12-078
suite

D'approprier à cette fin un montant de sept cent mille dollars (700 000 \$), conditionnellement au versement d'un montant de trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) par le Ministère ;

De mettre en place un bureau de projet qui aura pour mandat d'appuyer les municipalités dans la planification et la mise en œuvre de leur projet et qui inclura des représentants de la Communauté, du Ministère, de la municipalité concernée, de la MRC concernée, de l'Agence métropolitaine de transport et, au besoin, de tout autre organisme jugé pertinent.

CE12-079

RECOMMANDATION CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA MRC DE MIRABEL, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 402254

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que les lots d'une superficie de 29,9 hectares dont la MRC de Mirabel demande l'exclusion de la zone agricole permanente dans le dossier numéro 402254 de la Commission ont fait l'objet d'une réinclusion à la zone agricole en 1987 et que la Communauté ne s'objectait habituellement pas à une demande d'exclusion dans une telle situation par le passé mais que ces lots ne sont pas inclus dans le périmètre métropolitain délimité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement maintenant en vigueur.

CE12-080

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DU CINÉMA

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2011 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2011, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention avec cet organisme approuvée par la résolution numéro CE09-047 ;

D'approuver la convention avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'animation de la grappe du cinéma pour l'année 2012, incluant une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$), et d'autoriser sa signature par le directeur général.

CE12-081

RÈGLEMENT SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ATMOSPHÈRE

Il est résolu

D'informer la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Communauté accepte la proposition du gouvernement de verser une contribution de 3,3 millions de dollars (3 300 000 \$) pour l'année 2013 pour la mise en application du cadre réglementaire sur l'assainissement de l'atmosphère sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;

.../4



CE12-081
suite

Qu'un comité de travail composé de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de la Ville de Montréal et de la Communauté produise d'ici décembre 2012 des recommandations sur un mode de financement permanent couvrant la totalité des coûts d'application de la réglementation de la Communauté sur les rejets à l'atmosphère sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;

D'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cet effet.

CE12-082

AFFECTATION DE SURPLUS

Il est résolu de recommander au Conseil d'approprier à même le surplus libre une somme de onze millions six cent cinquante mille trois cent trente dollars (11 650 330 \$) au fonds du logement social.

CE12-083

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 29 mars au 18 avril 2012.

CE12-084

PLAN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la commission du transport intitulé *Rapport concernant le Plan stratégique 2020 de la Société de transport de Montréal*, avril 2012.

De recommander au Conseil

D'approuver le Plan stratégique 2020 de la Société de transport de Montréal adopté par la résolution numéro CA-2011-280 de son conseil d'administration ;

De demander à la Société de transmettre à la Communauté un document complémentaire à son Plan stratégique contenant une estimation des impacts des projets du Plan liés au métro sur les contributions des municipalités répartie selon les cinq secteurs géographiques du territoire de la Communauté.



CE12-085

PLAN STRATÉGIQUE DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la commission du transport intitulé *Rapport concernant le Plan stratégique Vision 2020 de l'Agence métropolitaine de transport*, avril 2012.

De recommander au Conseil

D'approuver le Plan stratégique 2020 de l'Agence métropolitaine de transport adopté par la résolution numéro 11-CA(AMT)-294 de son conseil d'administration et de le transmettre au ministre des Transports du Québec pour approbation conformément à l'article 77 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport ;

De demander à l'Agence de transmettre à la Communauté un document complémentaire à son Plan stratégique contenant les informations suivantes :

- L'objectif d'augmentation de l'achalandage des trains de banlieue pour l'horizon 2020 ;
- L'objectif d'augmentation de l'offre de transport concernant le réseau de trains de banlieue ;
- Une estimation des impacts de la réalisation complète de chaque projet inclus au Plan stratégique sur les contributions des municipalités.

De demander à l'Agence de considérer l'élaboration d'une séquence d'investissements dans ses projets sur la base d'un ratio coût/achalandage.

CE12-086

ÉTUDE ÉTABLISSANT LE PORTRAIT DES EXPÉRIENCES DE TARIFICATION ROUTIÈRE EN MILIEU URBAIN

Il est résolu de prendre acte du rapport daté du 1^{er} mai 2012 de la firme Ernst & Young, intitulé *Portrait des expériences de tarification routière en milieu urbain* et d'en autoriser la diffusion.

CE12-087

NOMINATION À MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu de désigner M. Marc Lauzon, maire de la Ville de Deux-Montagnes, à titre de représentant de la Communauté pour la couronne Nord au conseil d'administration de Montréal International pour un mandat de deux ans et à son comité exécutif pour un mandat d'un an à l'expiration du mandat du représentant de la couronne Sud à cette instance.

Documents déposés

- Résolution numéro CE-2012/1427 adoptée par le conseil de la Ville de Laval à sa séance du 21 mars 2012 concernant la biométhanisation et la mise en marché du compost.



- Lettre datée du 3 avril 2012 adressée au président de la Communauté par la préfète de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, Mme Chantal Deschamps, concernant la démarche de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté.
 - Lettre du 17 avril 2012 adressée au directeur général de la Communauté par la sous-ministre des Transports, Mme Dominique Savoie, transmettant le rapport du mandataire, M. Réal Mireault, intitulé *Gouvernance et financement du transport collectif métropolitain*, septembre 2010.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

Les résolutions numéros CE12-073 à CE12-087 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Gérald Tremblay a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.